

Délibération n°11

*Objet : Admission en non
valeur*

Date de convocation :
21/10/2008

Date d'affichage :
21/10/2008

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Trésorerie de Lafrançaise lui a indiqué le non recouvrement du titre n° T451 au nom de MANSON Arnaud d'un montant de 15 €.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'admission en non valeur de ce titre.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, **décide** :

- d'admettre en non valeur le titre n° T451 au nom de MANSON Arnaud d'un montant de 15 €,
- d'autoriser son Président à signer les actes administratifs relatifs à la présente délibération.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE